

**Direction de l'Administration, des Finances et Systèmes
d'Information**

Sous-direction des Achats et Marchés Publics

**Appel d'offres international N° AO 03/2018
Refonte de l'infrastructure des serveurs et de stockage
Organisation internationale de la Francophonie**

Date limite de dépôt de candidature : 10/12/2018 à 12h00 (heure de Paris)

Paris, le 29/10/2018

Consultation : <http://www.francophonie.org/-Marches-publics-69-.html>

Contact: aof-03-2018@diffusion.francophonie.org



TABLE DES MATIERES

1.	Introduction	3
2.	Clauses générales	6
3.	Clauses particulières	10
1	<u>Présentation de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)</u>	11
2	<u>Maitre d'ouvrage</u>	11
2.1	Intervenants	11
2.2	Durée du marché	12
3	<u>Objet de l'appel d'offres</u>	12
4	<u>Présentation du marché</u>	12
4.1	Présentation de l'œuvre principale (Partie A)	12
4.2	Présentation de la partie à bons de commande (Partie B)	13
5	<u>Contenu des offres</u>	13
6	<u>Période validité</u>	14
7	<u>Propriété des offres</u>	14
8	<u>Entreprise en groupement et consortium</u>	14
9	<u>Ouverture des offres</u>	15
10	<u>Evaluation des offres</u>	15
11	<u>Critères de sélection des offres</u>	16
11.1	Critères éliminatoires	16
11.2	Critères de sélection	16
12	<u>Méthodologie de sélection des offres</u>	16
13	<u>Les modalités de paiement</u>	17
13.1	Pour les coûts fixes	17
13.2	Pour les coûts récurrents	17
14	<u>Pénalités</u>	17
15	<u>Confidentialité</u>	18
16	<u>Le personnel en charge des prestations</u>	18

1. Introduction

1/ L'Organisation internationale de la Francophonie lance un appel d'offres portant sur la fourniture et l'intégration d'une solution permettant l'optimisation et la sécurisation de ces infrastructures de serveurs et stockage dans les locaux de son siège au 19-21 avenue Bosquet 75007 Paris.

2/ Est admis à soumissionner tout prestataire remplissant les conditions suivantes :

- Disposer d'une entité opérationnelle sur le territoire français et capable de répondre aux exigences techniques des accords de niveau de services (SLA : Service Level Agreement) stipulés dans les cahiers des charges ;
- Posséder toutes les garanties requises pour assurer dans de bonnes conditions l'exécution de cette demande.

3/ Les personnes physiques ou morales en liquidation ou en redressement judiciaire ne sont pas admises à soumissionner.

4/ Les offres des soumissionnaires seront entièrement rédigées en français et doivent être envoyées en **4 exemplaires** papier, ainsi qu'un support électronique (disque USB ou CD/DVD) et réceptionnées par l'Organisation le **10/12/2018 à 12h00 (heure de Paris)**, le cachet de l'OIF faisant foi.

L'enveloppe extérieure portera l'adresse :

**Organisation internationale de la Francophonie
Sous-direction des achats et marchés publics**

**Commission des marchés
N° AO 03/2018**

19-21 avenue Bosquet - 75 007 PARIS - France

Cette enveloppe contiendra une enveloppe intérieure pour chacun des lots portant la mention:

APPEL D'OFFRES N° AO 03/2018

Sous-direction des achats et marchés publics
Commission des marchés

« A ne pas ouvrir »

Chacune des enveloppes intérieures présentera :

- ✓ **Une première enveloppe** contenant le descriptif technique de l'offre et toute autre information utile permettant d'apprécier les conditions d'exécution de la demande. Ce descriptif indiquera clairement les références de l'appel d'offres et la date.
- ✓ **Une deuxième enveloppe** contenant l'offre financière conformément au cahier des charges ci-après et indiquera clairement les références de l'appel d'offres et la date.

Les soumissionnaires doivent bien distinguer entre l'offre technique et l'offre financière. Toute enveloppe ouverte ou ne respectant pas la formalisation ci-dessus demandée ne pourra pas être acceptée.

5/ Les soumissionnaires doivent prendre toutes les dispositions requises pour que leur offre soit reçue par l'Organisation avant la date indiquée ci-dessus. Ils sont informés par ailleurs **qu'aucune offre présentée par télécopie ou de manière électronique ne pourra être acceptée.**

6/ Les soumissions seront conformes au cahier des charges. Toute proposition qui serait incomplète entraînerait son rejet. Tous renseignements complémentaires et précisions en réponse aux questions émises seront affichés sur la toile : <http://www.francophonie.org/Marches-publics-69-.html> . De plus, elles seront envoyées par courrier électronique à chaque soumissionnaire ayant transmis son adresse électronique à : aof-03-2018@diffusion.francophonie.org.

7/ La soumission agréée fera l'objet d'un contrat entre l'OIF et le prestataire retenu et aucun soumissionnaire ne pourra être considéré comme retenu sans qu'il en ait été avisé par écrit.

2. Clauses générales

Article 1 : Les soumissionnaires ne devront pas se trouver en situation de conflit d'intérêt par rapport à cet appel d'offres et devront préciser les liens contractuels qu'ils ont pu entretenir avec l'Organisation internationale de la Francophonie.

Article 2 : Les prestations seront effectuées selon le cahier de charges, celui-ci faisant partie intégrante du présent appel d'offres. Le ou les prestataires retenus comme adjudicataires ne pourront sous-traiter leurs prestations qu'avec le consentement écrit et préalable de l'OIF.

Article 3 : Il est possible de répondre à un ou plusieurs lots, en apportant les références nécessaires attestant de la capacité à assurer les prestations de chaque lot.

Article 4 : L'OIF se réserve le droit de faire exécuter une partie ou la totalité de chaque lot par d'autres prestataires.

Article 5 : Les soumissions doivent comporter les indications suivantes :

1. Le lot ou les lots pour lequel (lesquels) le soumissionnaire offre d'être prestataire ;
2. pour l'offre technique : la désignation précise des prestations conformément au cahier de charges et aux clauses particulières qui suivent les présentes clauses générales ;
3. pour l'offre financière : le montant hors taxes de la soumission. Doit être fournie également toute autre donnée financière demandée par les clauses particulières du cahier de charges ;
4. la date, le cachet et la signature du soumissionnaire.

Article 6 : Le soumissionnaire est tenu de fournir une documentation relative à son entreprise, et notamment en :

- indiquant la situation fiscale et sociale de son entreprise et en justifiant de la régularité de la situation administrative au regard de la législation et de la réglementation sociale et fiscale de son pays ;
- identifiant la forme juridique de son entreprise et en indiquant le nom de la personne physique ayant le pouvoir d'engager celle-ci ;
- indiquant les numéros d'enregistrement au registre du Commerce en joignant un certificat d'immatriculation (K-BIS) datant de moins de 15 jours ;
- fournissant le chiffre d'affaires hors taxes (HT) des trois derniers exercices clos ;
- fournissant les références éventuelles d'un certificat professionnel en état de validité, correspondant aux normes définies par un organisme professionnel de qualification adapté à la prestation, objet de ce marché ;
- joignant une déclaration spécifiant que le soumissionnaire n'est pas en redressement judiciaire, ni en liquidation, ni sous plan de sauvegarde ;
- spécifiant l'équipement technique, les moyens d'étude et de recherche, les ressources humaines susceptibles d'être mobilisées pour la réalisation des prestations afférentes à cet appel d'offres ;
- fournissant une liste de références professionnelles et de références relatives à l'exécution de marchés comparables à celui pour lequel il soumissionne.

Les soumissionnaires peuvent utiliser des bordereaux récapitulatifs de ces renseignements, lorsque ceux-ci existent dans leur pays.

Article 7 : Sera retenu l'entreprise qui aura déposée l'offre la mieux disante, c'est-à-dire la plus intéressante en termes de rapport qualité-prix.

Article 8 : En cas de prestation supplémentaire concernant les mêmes équipements, le contrat peut faire l'objet d'un avenant aux mêmes conditions, par accord entre l'OIF et le prestataire.